## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal de la commune d'Erbray

se réunira en séance ordinaire salle du Conseil *6 place de la Mairie, 44110 ERBRAY* 

Le 21 mars 2022 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

## **Délibérations**

- 1. Subventions aux associations
- 2. Approbation des crédits ouverts pour les fournitures scolaires et voyages scolaires 2022
- 3. Participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures pour les enfants non-résidents
- 4. Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne
- 5. Reprise en gestion directe de la restauration scolaire
- 6. Demande d'un fonds de concours à la CCCD pour l'équipement de la future « cuisine sur place »
- 7. Convention POLLENIZ pour la lutte contre les frelons asiatiques
- 8. Etat annuel des indemnités des élus
- 9. Modification du montant des indemnités de fonction des élus

Erbray, le 16 mars 2022

Le Maire, Isabelle DUFOURD-BOUCHET